



renversé sur passage piéton, feu vert

Par **chrisgeff**, le **03/10/2008 à 20:42**

Bonjour,

Je me rendais à mon travail à pied vers 8h du matin.

J'ai un boulevard à 4 voies à traverser. Les voitures sont au rouge et je vois le petit bonhomme du feu piéton passer au rouge. Je me dis que j'ai le temps de passer et je m'engage sur le passage piéton, mais le feu passe au vert pour les voitures alors qu'il me reste 1 voie à parcourir. Sans regarder devant lui, le conducteur de la 1ère voiture sur cette voie démarre alors que je suis devant sa voiture et me renverse. Je m'en sors avec une contusion au genou dont il est difficile d'évaluer les lésions puisque ce genou avait été opéré quelques mois plus tôt.

L'assurance du conducteur m'a renvoyé une lettre m'indiquant que son client n'est "nullement engagé" et qu'elle ne prends donc pas en charge mon préjudice.

Un piéton n'est il pas prioritaire dès lors qu'il est engagé sur le passage piéton ? Et un automobiliste ne doit il pas rester maître de son véhicule ?

Je suis très surpris de cette réponse de l'assurance, puis-je faire un recours ?

Merci de vos lumières.

Christophe.